

[Text]

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

Monday, March 16, 1992

• 1834

The Acting Chairman (Mr. LeBlanc): I call this meeting to order. This is legislative committee D considering Bill C-41. I have been asked by Mr. Côté to replace him as chair this evening. I hope there will be no objections from members.

• 1835

We are pleased to have with us this evening the Minister of Energy, Mines and Resources, who I understand will have a short opening statement before we pass on to questions. Mr. Epp.

Hon. Arthur Jacob Epp (Minister of Energy, Mines and Resources): Thank you, Mr. Chairman, members of the committee. The proposed energy efficiency act is one element of the government's new efficiency and alternative energy program, and the program is an important component of the green plan as well as the national action strategy on global warming. We're developing that strategy with provincial and territorial governments and industry and the Canadian public at large.

The program places emphasis on actions that are economic in their own right and on co-operation, since we can only hope to achieve our global warming objectives with the help of all Canadians.

At the time of our debate on second reading—and I want to thank members of the committee for the manner in which they approached that debate—some people seemed to think we should simply legislate behavioural change. I don't subscribe to that view and I think most members of the House don't. I think the most significant results have to come from initiatives that provide Canadians with useful information on their energy use and on new, more efficient technologies, and that persuade them to act on this information. Nevertheless, there are situations where prudent regulation can be the most effective approach and thus we have been careful in considering how to employ regulation in our program in order to avoid creating an unnecessary regulatory burden.

In October, at first reading of this legislation, I announced the three initiatives directly related to the bill. One of these is the Energuide energy labelling programming and I know you, as members of the committee, are well aware of that program. The purpose is to help consumers identify the more energy efficient models of particular products. Regulations for testing and labelling energy-using equipment currently exist under authority of the Department of Consumer and Corporate Affairs, namely, the Consumer Packaging and Labelling Act. However, for many years EMR has administered the Energuide program and there's a longstanding agreement that the statutory authority for the

[Translation]

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

Le lundi 16 mars 1992

Le président suppléant (M. LeBlanc): La séance est ouverte. Le comité législatif D étudie présentement le projet de loi C-41. M. Côté m'a demandé de le remplacer à la présidence ce soir. J'espère qu'aucun membre du comité ne s'y opposera.

Nous avons le plaisir d'accueillir ce soir le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui, je crois savoir, fera une brève déclaration avant que nous lui posions des questions. Vous avez la parole, monsieur Epp.

L'honorable Arthur Jacob Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Merci, monsieur le président, membres du comité. La Loi sur l'efficacité énergétique ne constitue qu'un élément du nouveau Programme de l'efficacité énergétique et des énergies de remplacement. Ce programme figure parmi les importantes composantes du Plan vert et de la Stratégie pour une action nationale concernant le réchauffement de la planète, que nous sommes actuellement à élaborer, de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, l'industrie et le grand public.

Le programme insistera sur les mesures purement économiques et sur la collaboration, car nous ne pouvons espérer atteindre nos objectifs liés au réchauffement de la planète qu'avec l'aide de tous les Canadiens.

Comme je l'ai dit lors de la deuxième lecture du projet de loi C-41—et je tiens à remercier les membres du comité pour l'approche qu'ils ont prise au cours de ce débat—certaines personnes pensent que nous devrions simplement imposer des changements d'habitudes par une mesure législative à cet effet. Je ne partage pas ce point de vue et je pense que la plupart des députés ne le partagent pas non plus. Je crois que les résultats les plus concluants doivent découler d'initiatives qui permettent de transmettre aux Canadiens des données utiles sur leur consommation d'énergie et sur de nouvelles technologies plus efficaces et qui les persuadent de réagir à cette information. Néanmoins, il existe des situations où une réglementation prudente peut s'avérer la façon la plus efficace de procéder. Ainsi, nous avons envisagé avec précaution le recours aux règlements, dans notre programme, afin d'éviter de se retrouver avec une réglementation surchargée.

En octobre, lors de la première lecture de ce projet de loi, j'ai fait l'annonce des trois initiatives qui y sont directement associées. L'une de ces initiatives est le programme d'étiquetage Energuide, et je sais que vous, membres du comité, êtes bien au fait de ce programme. Ce programme a pour but d'aider les consommateurs à repérer les formes les plus efficaces d'un produit donné. Il existe actuellement des règlements portant sur la mise à l'essai et l'étiquetage des matériels consommateurs d'énergie, dans le cadre de la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation, appliquée par Consommation et Corporations Canada. Toutefois, le ministère a assumé pendant de